



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

RAPPORT DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

SIGLES ET ACRONYMES

APC	: Agent de Police Chef
B	: Blessé
CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
CNTB	: Commission Nationale Terres et Autres Biens
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FAB	: Forces Armées Burundaises
FBU	: Franc Burundais
ONU	: Organisation des Nations Unies
OPC	: Officier de Police Chef
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
RDC	: République Démocratique du Congo
REGIDESO	: Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Electricité
RN	: Route Nationale
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNR	: Service National de Renseignement
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

I. INTRODUCTION

A travers le présent rapport , nous allons traiter essentiellement des violations des droits humains commises dans diverses localités du pays au cours du mois de novembre 2020. Certes, nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas de violation des droits humains commis au cours du mois concerné, certains ayant pu surement échapper à nos observateurs..

Nous allons procéder en premier lieu par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale, laquelle pour nous constitue la condition sine qua none pour une bonne appréciation des violations des droits humains.

- Les facteurs de perturbation de la sécurité ont été notamment par :

- les exactions commises par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) contre des membres du parti CNL
- des attaques des groupes armés non identifiés ici et là dans le pays
- la chasse et l'assassinat des présumés pratiquants de sorcellerie et
- la découverte de grenades tantôt dans la brousse, tantôt dans les champs et même près des bureaux, sans pouvoir identifier les poseurs de ces engins.

- Au point de vue politique, nous avons noté :

- des intimidations et des menaces de mort à l'endroit des membres du parti CNL,
- la célébration de la semaine dédiée aux combattants du parti CNDD-FDD.
- la décision de fermeture du bureau de l'envoyé spécial de l'ONU au Burundi et -les contributions forcées qui ont repris après une période d'accalmie.

- Dans le domaine judiciaire, nous parlerons :

- des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, les victimes étant surtout les membres du parti CNL, au moment où les principaux auteurs sont des Imbonerakure, des agents du SNR et des autorités administratives
- des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

- Sur le plan social, le présent rapport, en se penchant sur les différents rapports produits par le ministère de la santé publique et de la lutte contre le SIDA, donne la situation de la réponse apportée par les autorités de ce ministère à la pandémie de Covid-19

Après cette analyse contextuelle, notre rapport réserve chaque fois une section :

- aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées et en faisant ressortir les catégories d'auteurs;

- aux cas de torture, de traitement inhumains, cruels et dégradants,
- aux actes de viol. et enfin,
- à la situation carcérale qui est devenue une gageure dans notre pays.

Dans notre conclusion et comme d'habitude, nous proposerons quelques pistes pour améliorer la situation des droits de l'homme en soulignant la part d'intervention de différentes autorités concernées.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire.

II.1.1. Des attaques des groupes armés non identifiés.

Dans la nuit du 29 novembre 2020 aux environs de 19 heures, deux personnes armées des fusils et d'une machette ont attaqué la famille de KARENZO Sylvestre de la colline Rushiha, zone Ntamba, commune Musigati, province de Bubanza. Selon les sources sur place, ces malfaiteurs étaient en tenue de la police nationale et munis de fusils. Ils ont blessé la femme de KARENZO avant de prendre la fuite. Le chef du ménage recherché avait déjà pris fuite quand il avait entendu le coup de fusil. Il s'agissait d'un acte de banditisme car le chef du ménage était soupçonné d'avoir retiré de l'argent à la banque au chef-lieu de la province.

II.1.2. Des armes découvertes.

1- Le 2 novembre 2020, dans l'après-midi, devant le bureau du gouverneur de la province Kayanza, quatre grenades ont été trouvées déposées sur une chaise d'attente. Selon des sources policières, ces explosifs étaient dans une casserole emballée dans un sachet. L'OPC2 Paul NIYONGABO, commissaire provincial adjoint de police à Kayanza, a indiqué qu'au niveau de la police, on allait bientôt multiplier des fouilles perquisitions afin de lutter contre tout ce qui peut nuire à la sécurité de la population.

2- Le 4 novembre 2020, vers le matin, à l'Ecole Technique Saint Jean Bosco, au chef-lieu de la commune Gihanga, province Bubanza, un fusil de type Kalachnikov a été trouvé dans une des salles de la 7^{ème} année. Selon des sources sur place, les élèves se sont vu refuser d'entrer dans cette salle avant que cette arme ne soit enlevée, laquelle a été récupérée par la police du commissariat communal de police à Gihanga. Selon les mêmes sources, ce fusil appartenait à un policier dudit commissariat.

3- Le 7 novembre 2020, sur la sous-colline Gasenyi, colline Kirema, commune et province Kayanza, 2 grenades ont été retrouvées dans un terrain se trouvant derrière la maison d'un prénommé Adelin, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ces grenades ont été vues par un habitant qui était en train de sarcler dans son champ de haricots et ses voisins ont signalé cette situation à la police.

II.2. Du contexte politique.

II.2.1. Des intimidations et des menaces de mort à l'endroit des membres du parti CNL.

Dans la nuit du 13 au 14 novembre 2020, sur la colline Butezi, commune Giharo, province Rutana, des Imbonerakure dont RYOROMA et NDAYISENGA ont fait des tours des maisons de Ferdinand NYAWUMA et du prénommé Méthode, tous membres du parti CNL, ex-chefs collinaires. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure scandaient des chansons en disant « *Twaratsinze kandi twarikuyeko abamenja baba CNL, nibatishikina tuzobakorerako* » ce qui se traduit « *nous avons gagné les élections et nous avons écarté nos ennemis jurés, membres du parti CNL, si ces derniers ne rejoignent pas notre parti CNDD-FDD, nous allons les lyncher* ».

II.2.2. De la célébration de la semaine dédiée aux combattants du parti CNDD-FDD.

Depuis le 16 jusqu'au 21 novembre 2020, dans toutes les provinces du pays, le parti CNDD-FDD a célébré la semaine dédiée aux combattants de ce parti. Selon des sources sur place, les activités d'ouverture de cette semaine ont été rehaussées par la présence du Président de la République, Evariste NDAYISHIMIYE. Elle avait comme thème : « *J'ai été un vaillant combattant pour la paix, je serai désormais un vaillant combattant pour le progrès* ».

Dans son discours, le Président de la République a demandé aux Imbonerakure de multiplier des rondes nocturnes et d'être plus virulents. Les festivités de cette semaine dédiée aux combattants ont été marquées par des défilés paramilitaires des anciens combattants, des Imbonerakure et des enfants appelés « *Ibiswi vy'inkona* » (Aiglons). Cette semaine dédiée aux combattants a été clôturée en commune Buhiga, province Karuzi par le Président de la République et Secrétaire Général du parti CNDD-FDD qui a décerné des prix à certains anciens combattants.

II.2.3. De la décision de fermeture du bureau de l'envoyé spécial de l'ONU au Burundi.

Le 20 novembre 2020, le gouvernement du Burundi, à travers un communiqué du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a décidé la fermeture et la liquidation du bureau de l'envoyé spécial de l'ONU au Burundi au 31 décembre 2020. Le gouvernement a indiqué que ce bureau aurait du immédiatement fermer après toutes les élections tenues jusqu'en août 2020 car un tel bureau n'est plus nécessaire. Cependant, il a indiqué qu'il reste disposé à coopérer avec l'ONU et ses démembrements dans le domaine de développement socio-économique.

II.2.4. Des contributions forcées.

1- Le 11 novembre 2020, au centre de l'enseignement des métiers en zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, les élèves de ce centre ont été chassés par Nestor MAHUNGU, directeur de ce centre, pour n'avoir pas payé 500 FBU destiné à la construction de la permanence provinciale du CNDD- FDD. Selon des sources sur place, ces frais sont aussi exigés à tout fonctionnaire de Mwaro et les enseignants doivent payer une somme de 3 000 FBU.

2- Dans la semaine du 16 au 21 novembre 2020, en commune et province Rumonge, des Imbonerakure, des anciens combattants ainsi que des responsables du parti CNDD-FDD ont sillonné les quartiers, les services publics et privés pour demander aux populations de contribuer en argent pour l'organisation de la célébration de la journée dédiée aux combattants. Selon des sources sur place, des fiches de collecte d'argent avaient été distribuées par les représentants du parti CNDD-FDD aux membres de ce parti travaillant dans les services publics et privés se trouvant dans cette commune (écoles, CDS, hôpitaux, banques et autres services). Selon les mêmes sources, celui qui contribuait devait marquer son nom et prénom, son numéro de téléphone ainsi que le montant donné avant d'apposer sa signature.

II.3. Du contexte judiciaire.

Au cours du mois de novembre 2020, les personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs à la base et détenues illégalement n'ont cessé de se multiplier au jour le jour. Parmi ces personnes arrêtées, nombreuses sont des membres du parti CNL et d'autres sont recherchés par la police ou le Parquet en collaboration avec les Imbonerakure. C'est une véritable chasse à l'homme.

II.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers et des administratifs.

1- Le 1^{er} novembre 2020 matin, au siège de l'église vivante de Jésus Christ à Makamba, Révérend Pasteur Antoine HAYIMANA, représentant légal de ladite église a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du commissariat communal de police à Makamba. Selon des sources sur place, cette arrestation a été effectuée alors qu'il venait d'être remplacé par Térance MPANUWANKA à la représentation légale de cette église au niveau national en dehors des décisions de l'assemblée générale.

2- Le 2 novembre 2020, sur la colline Rubindi, zone Mvugo, commune Nyanza-lac, province Makamba, Adolphe BAYUBAHE a été arrêté sans mandat, par des policiers et conduit au cachot du commissariat communal de police Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, la victime était soupçonnée de consommer la boisson prohibée appelée « Kanyanga ».

3- Le 3 novembre 2020, sur la colline Donzi, zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge, Evariste NDIHOKUBWAYO, retraité ex-FAB, a été arrêté à son domicile et conduit au poste de police de Kiganza dans la même commune par des policiers sur l'ordre de Prime NDAYISENGA, chef de zone Maramvya. Selon des sources sur place, Evariste a été accusé de collaborer avec des groupes rebelles et son arrestation a été précédée par une fouille perquisition opérée, le même jour, à son domicile mais aucun objet compromettant n'a été saisi. Selon les mêmes sources, la victime a été transférée dans un des cachots du SNR en mairie de Bujumbura, en date du 6 novembre 2020.

4- Le 3 novembre 2020, dans la zone Mariza, commune Burambi, province Rumonge, Denis NINDEREYE a été appréhendé par la police sans aucune pièce d'arrestation. Selon des proches, il lui a été reproché de donner des informations à une radio burundaise en exil qui émet depuis un pays voisin. Cependant la victime n'a cessé de nier ces accusations qui pesaient sur elle. Les membres de sa famille n'ont cessé de s'indigner à propos de son sort puisqu'ils n'avaient aucune nouvelle de lui depuis son arrestation.

5- Le 4 novembre 2020, au quartier et zone Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Divine KEZIMANA, âgée de 20 ans, originaire de la commune Mutaho, province Gitega, a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat municipal de police par des Imbonerakure accompagnés par des policiers. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir insulté et dénigré les Imbonerakure des localités de Kinama, Kamenge et Buterere. Selon les mêmes sources, la victime s'était exprimée sur les réseaux sociaux (You Tube) lorsqu'elle répondait aux questions d'un journaliste concernant les quartiers dans lesquels ladite fille ne désire pas choisir un fiancé.

6- Le 12 novembre 2020, vers 20 heures, au quartier Bukirasazi, zone Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura mairie, Boniface MBAZUMUTIMA, fidèle de l'Eglise Adventiste du 7^{ème} jour, a été arrêté par des policiers dirigés par le prénommé Dominique, commissaire municipal de la police. Selon des sources sur place, cette arrestation est liée à la crise du leadership qui sévit à cet Eglise.

7- Le 20 novembre 2020, sur la sous-colline Bogogwa, colline Kabondo, zone et commune Nyanza-lac, province Makamba, 14 personnes dont le nommé Mugisha, travailleur domestique, âgé de 14 ans, ont été arrêtées après une fouille perquisition menée par des policiers. Selon des sources sur place, cette fouille perquisition a été opérée dans différents ménages de cette localité et les victimes ont été accusées de n'avoir pas des cartes d'identité. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été conduites et détenues au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-Lac.

8- Le 26 novembre 2020, Jonathan NIBASUMBA, enseignant au lycée communal de Murago, commune Burambi, province Rumonge, a été arrêté par la police au chef-lieu de la commune Burambi sans mandat. Selon des sources sur place, il a été accusé de participation aux bandes armées. Il a directement été conduit et détenu dans un cachot de la police au chef-lieu de cette commune. Selon des proches, il est accusé de distribution des armes à la population de la colline natale de Gisagazuba en zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Le 1^{er} novembre 2020, le soir, sur la colline Donzi, zone Maramya, commune Burambi, province Rumonge, Denis NINDEREYE, enseignant de l'ECOFO Rukere, zone Mariza de la même commune, membre du parti UPRONA, aile de Charles NDITIJE, a été arrêté à son domicile par des policiers et détenu au poste de police de Kiganza dans la

même zone, puis conduit vers une destination inconnue. Selon des sources sur place, il était accusé de participation aux bandes armées.

2- Le 4 novembre 2020, vers 14 heures, près du rond-point se trouvant sur la route Ngozi-Gitega, quartier Gabiro, commune et province Ngozi, Samu IRANKUNDA, détenu à la prison de Ngozi et agent secret du SNR, a été enlevé par des agents du SNR à bord d'un véhicule de service de Mélance MPITABAKANA, responsable provincial du SNR à Kayanza. Selon des sources sur place, Samu IRANKUNDA était chez lui depuis la veille de son enlèvement car il avait reçu la permission de passer la nuit chez lui à Ngozi. Selon les mêmes sources, Samu a quitté chez lui et a dit à sa famille qu'il allait rencontrer un collègue du SNR qui venait de l'appeler. Le véhicule de ses ravisseurs a pris la direction de Kayanza. Le téléphone de la victime était fonctionnel jusqu'à la date du 6 novembre 2020, jour où il a été éteint. Sa famille a cherché partout dans les hôpitaux et les lieux de détentions de Ngozi et Kayanza sans succès.

3- Le 11 novembre 2020, le matin, au quartier Gasenyi, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Maître Jean-Marie Vianney NZOTUNGWANIMANA, avocat du barreau de Gitega, a été enlevé par des personnes non identifiées en uniforme policière. Selon des sources sur place, cet avocat était à son domicile lorsqu'il a été enlevé. Les mêmes sources ont indiqué que la victime a été embarquée et transportée vers une destination inconnue, à bord d'un véhicule de marque Toyota, type pick up aux vitres fumées.

4- Le 12 novembre 2020, à l'hôtel Amahoro sis en commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Emmanuel NDAYIKEZA, employé de cet hôtel, originaire de la colline Budaketwa, commune Mabanda, province Makamba, a été enlevé par des personnes non identifiées qui étaient à bord d'une voiture Toyota, de type TI aux vitres fumées. Selon des sources sur place, la victime a été conduite vers une destination inconnue.

5- Le 13 novembre 2020, le matin, au quartier Taba de la zone Gihosha, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, le prénommé Clovis, natif de Kayanza, a été enlevé par des policiers de la commune Ntahangwa, lors d'une fouille perquisition opérée dans ce quartier. Selon des sources sur place, lors de cette fouille, ces policiers ont emporté aussi 50 paires de pagnes et des souliers que la victime avait achetés pour sa fiancée. Selon les mêmes sources, ces policiers l'ont conduit vers une destination inconnue.

Bref, au moins 21 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et au moins 5 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues tout au long du mois de novembre 2020.

II.3.3. De la nomination d'une commission pour analyse des dossiers judiciaires pendants.

En date du 28 octobre 2020, une commission de 95 juges et magistrats a commencé un travail d'analyse de plus de 3400 dossiers judiciaires de demande de révision et annulation pendants devant la Cour Suprême. Les membres de ladite commission ont été déployés dans toutes les provinces du pays. Dans son communiqué, le Ministère de la Justice a indiqué que ladite commission a trois mois pour vider tous les dossiers et transmettre le

rapport au ministre. Les provinces de Bujumbura rural et Bururi viennent en tête avec un grand nombre de dossiers pendants au Ministère de la Justice avec respectivement 444 et 423 dossiers de demande de révision et d'annulation.

II.3.4. Un pas en avant vers la lutte contre l'impunité.

En date du 5 novembre 2020, dans l'après-midi, dans un procès de flagrance, le TGI Cibitoke a condamné Claude ITERITEKA et Bosco NGABIRE, tous Imbonerakure, à une peine de réclusion à perpétuité et à verser un dédommagement de 20 millions de FBU chacun. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont été accusés de vol de 7 chèvres et d'assassinat d'Emile DUSHIME, garçon de 14 ans, résidant sur la 5^{ème} transversale, colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke. Selon les mêmes sources, au cours du procès, les présumés auteurs avaient plaidé coupables.

Ce cas est également décrit à la page 10 point III.1.1.

II.4. Du contexte social

II.4.1. De l'évolution de la pandémie de covid-19 au Burundi.

En date du 17 novembre 2020, le ministère de la santé publique et de la lutte contre le Sida a présenté un rapport de situation sur la réponse à la pandémie de Covid-19 depuis mars 2020, date d'apparition du premier cas au Burundi. Selon le bilan dressé par le porte-parole de ce ministère, 18 nouveaux cas positifs au coronavirus ont été détectés entre le 9 et 15 novembre 2020. Ils portent à 630 le nombre d'individus jusqu'ici atteints par le Covid-19 sur 58.677 personnes qui ont été testés. Sur les 18 cas, 14 ont été importés, selon l'autorité sanitaire. Cette apparition des nouveaux cas positifs fait peur à la population de la mairie de Bujumbura.

Le rapport de situation sur la réponse à la pandémie de Covid-19 publié le 23 Novembre 2020 a fait état de 9 nouveaux cas positifs notifiés sur 410 personnes testées, soit un taux de positivité de 2,20%. Ce sont tous des cas positifs importés de la Tanzanie dépistés chez des voyageurs entrants au point d'entrée de Kobero, district de Muyinga. Et au cours des 48 heures qui ont suivi, ces cas ont monté jusqu'à 11 sur 695 tests, soit un taux de positivité de 1,58%, tous des cas importés. Ainsi, selon le même rapport, le cumul des cas confirmés était de 673 personnes et les guéris étaient de 600 cas.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE LA PERSONNE HUMAINE.

III.1. Présentation générale.

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées n'ont, tout au long du mois de novembre 2020, cessé de se multiplier dans plusieurs localités du pays ; caractérisées surtout par des cadavres retrouvés dans des coins cachés et dans les cours d'eau. Ces cas de cadavres sont surtout attribués, par la population, aux Imbonerakure et les agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils en soient inquiétés.

La chasse et le lynchage des présumés pratiquants de la sorcellerie a encore pris une allure inquiétante et les autorités administratives et même policières ne prennent pas des mesures pour arrêter cette justice populaire qui risque de créer un chaos social si rien n'est fait. De même, les attaques organisées par les Imbonerakure à l'endroit des membres du parti CNL causent beaucoup de morts et des blessés, pendant que les autorités tant administratives que politiques ne font rien pour arrêter ces comportements barbares.

Voici quelques illustrations :

1- Le 31 octobre 2020, au bord de la rivière Rusizi, sur la 5^{ème} transversale, colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, Emile DUSHIME, âgé de 14 ans, résidant sur la même colline, a été tué par Claude ITERITEKA et Bosco NGABIRE, tous Imbonerakure du chef-lieu de la commune Buganda. Selon des sources sur place, la victime a été ligotée par ces deux Imbonerakure au niveau des bras et des jambes puis jetée dans la rivière Rusizi. Ces Imbonerakure ont volé 7 chèvres que l'enfant gardait et ils les ont conduits dans la localité de Nyamwoma, groupement de Sange, plaine de la Rusizi, territoire d'Uvira en RDC. Selon les mêmes sources, le corps de cet enfant a été repêché par sa famille dans la rivière Rusizi à Gatumba en date du 1^{er} novembre 2020. En date du 3 novembre 2020, les 2 présumés auteurs Claude ITERITEKA et Bosco NGABIRE ont été appréhendés par la police du commissariat de la commune Buganda et transférés au cachot du commissariat de la police à Cibitoke.

Rappelons que le procès de flagrance tenu le 5 novembre 2020 au TGI Cibitoke se soldera par la condamnation des deux Imbonerakure, à la prison à perpétuité et à verser un dédommagement de 20 millions de FBU chacun (*voir point II.3.4. page 9*)

2- Le 2 novembre 2020, le matin, tout près de la rivière Rusizi, à la 6^{ème} transversale, sur la colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke, deux corps sans vie d'un homme et d'une femme gisant dans le sang ont été retrouvés par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs. Selon des sources sur place, des militaires et des administratifs ont été alertés par les mêmes cultivateurs : Antoine MBONIMPA, chef de zone Cibitoke et l'OPJ sont allés sur le lieu pour le constat. Selon le chef de zone, ces personnes n'ont pas été identifiées. Il a directement donné l'ordre de les enterrer sur place pour protéger la population de la contamination.

3- Le 3 novembre 2020, vers 20 heures, sur la colline Munzenze, commune Mishiha, province Cankuzo, Divine MIBURO a été tuée poignardée par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, elle a eu 3 coups de couteau au niveau de la tempe et elle n'a pas survécu. Selon les mêmes sources, Emmanuel NDUWIMANA et Pascal MAZURU, tous fils de la victime, ont été arrêtés pour des raisons d'enquête. Les mêmes sources ont indiqué que des conflits fonciers opposaient la victime à ses fils.

4- Le 7 novembre 2020, le matin, sur la colline Gahanda, zone Kiryama, commune Songa, province Bururi, Domitille HAFASHIMANA, âgée de 65 ans et son enfant, ont été retrouvés morts à leur domicile. Selon des sources sur place, le corps de Domitille présentait des traces des poignards. Les meurtriers se seraient introduits dans sa par effraction. La victime avait vendu, le 4 novembre 2020, deux vaches à environ 800 000 FBU et les malfaiteurs ont volé une somme d'argent non précisée. Un travailleur domestique a été arrêté par la police pour des raisons d'enquêtes.

5- Le 7 novembre 2020, sur la colline Nyamugari, zone Musenyi, commune Mabanda, province Makamba, le corps sans vie d'Isaïe MANIRAKIZA, âgé de 18 ans a été retrouvé dans la rivière Mushara. Selon des sources sur place, Le jeune homme avait disparu la veille. Le corps de la victime présentait des signes d'étranglement. Les mêmes sources ont indiqué que 3 de ses voisins qui étaient en conflit foncier avec la victime ont été appréhendés par la police pour des raisons d'enquête. Le cadavre a été conduit au CDS Musenyi.

6- Dans la nuit du 7 au 8 novembre 2020, vers 21 heures, sur la colline Shombo, zone Rusi, commune Shombo, province Karuzi, Placide NDIKURIYO, âgé de 34 ans, a été tué à coups de bâton par son frère Méthode NDAYIKEZA, âgé de 31 ans, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, Placide NDIKURIYO a été tué quand il intervenait pour séparer Méthode et sa femme qui se battaient. L'auteur du drame a été arrêté par la police et conduit au cachot de la police de la commune Buhiga. En date du 10 novembre 2020, Méthode a été acquitté puis libéré après un procès de flagrance du 9 novembre 2020 au TGI de Karuzi.

7- Le 8 novembre 2020, vers 8 heures du matin, sur la colline Kizi, zone Kiremba, commune Gasorwe, province Muyinga, le corps sans vie de Jacqueline MINANI, âgée de 45 ans, a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus. Selon des sources sur place, la victime a subi des coups de machette au niveau de la tête et a été égorgée. Les auteurs et le mobile de cet assassinat n'ont pas été connus. Selon certains de ses voisins qui ont des croyances obscurantistes, cette femme était suspectée de porteuse de malchance car « tous les hommes qui couchaient avec elle mouraient par la suite ». Les nommées MVANDA et NABUNWA, voisins de la victime, ont été arrêtées par la police et conduites au cachot du commissariat communal de police à Gasorwe pour des raisons d'enquête.

8- Le 8 novembre 2020, vers 19 heures, sur la colline Rurengera, zone Rwisabi, commune Mutaho, province Gitega, Josiane NSENGIYUMVA, âgée de 35 ans et mère de 4 enfants, a été fusillée par un groupe de personnes non identifiées armées de fusils et qui

portaient des cagoules. Selon des sources sur place, Josiane NSENGIYUMVA est morte sur le champ. Selon les mêmes sources, 2 personnes qui se trouvaient près d'elle, Floride NIJIMBERE et Lydwine NTAHOKAGIYE, ont été blessées par balles. Les mêmes sources ont indiqué que le prénommé Richard, mari de la victime, vivant en Zambie, l'avait abandonnée et avait pris une autre femme malgré la décision du tribunal de résidence Mutaho de vivre avec Josiane. Cinq membres de la famille de Richard ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.

9- Dans la nuit du 8 au 9 novembre 2020, vers 23 heures, sur la colline Mukaka, zone Buhoro, commune Mabayi, province Cibitoke, Evariste NYANDWI, Imbonerakure, a été tué égorgé par des Imbonerakure en patrouille après l'avoir arrêté. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir volé des objets qu'il transportait. Trois Imbonerakure parmi les présumés auteurs de ce meurtre ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquêtes.

10- Dans la nuit du 11 novembre 2020, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés dans une latrine sur la colline Nyange-Bushaza en commune et province Kirundo. Les autorités administratives ont directement ordonné leur enterrement sans faire d'enquêtes.

11- Le 13 novembre 2020, à la 7^{ème} transversale située sur la colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert par des pêcheurs, allongé dans la brousse non loin de la rivière Rusizi. Selon des sources sur place, ce corps était en état de décomposition. Ces pêcheurs ont alerté les autorités administratives et les forces de sécurité qui se sont rendues sur les lieux pour s'enquérir de la situation. Selon les mêmes sources, ce corps présentait des signes montrant qu'il a été poignardé. François NDENGEYINKA, chef de zone Buganda a ordonné l'enterrement immédiat de ce cadavre en indiquant que c'est pour protéger la population contre de probables maladies.

12- En date du 13 novembre 2020, vers 11 heures, sur la colline Mutobo, zone Gishiha commune Vugizo, province Makamba, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une latrine. Selon des sources sur place, cet enfant venait d'être étranglé par sa mère Yvette UWAMAHORO, âgée de 20 ans. Selon les mêmes sources, Yvette a été arrêtée et détenue au cachot du commissariat communal à Vugizo.

13- Le 15 novembre 2020, le matin, sur la colline Gisenyi, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, le corps sans vie d'Elie NGENDAKUMANA, âgé de 34 ans, célibataire, a été retrouvé pendu dans sa chambre, sur une corde. Selon des sources sur place, NGENDAKUMANA avait passé la soirée dans un bistrot de cette colline. Les mobiles de sa mort n'ont pas été identifiés.

14- Le 17 novembre 2020, vers 5 heures du matin, le corps sans vie d'Emmanuel MBARUSHIMANA, âgé de 40 ans, rapatrié du Kenya 10 mois avant, originaire de la colline, zone et commune Buhiga en province Karuzi, a été retrouvé près de la RN 12,

dans une vallée appelée Karenga séparant les collines Ruhata de la commune Gitaramuka et Nzibariba de la commune Buhiga. Selon des sources sur place, ce cadavre n'avait pas de trace de blessure et était allongé à 10 mètres de la moto qu'il conduisait. Selon les mêmes sources, la moto n'était pas accidentée et était en bon état.

15-Le 17 novembre 2020, vers 21 heures, sur la colline Ruyaga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, un enfant de 10 ans a été tué par son père, le nommé NIMUBONA, âgé de 32 ans. Selon des sources sur place, NIMUBONA est rentré ivre et a commencé à battre sa femme, puis l'enfant a supplié son père de laisser sa maman qui s'est échappée. Le père furieux a pris l'enfant, l'a avant de l'étrangler. Le meurtrier a été arrêté par la police le lendemain et conduit au cachot de la PJ à Buhiga.

16-Le 18 novembre 2020, deux corps sans vie d'Adronis NIYONKURU, âgé de 42 ans, originaire de la commune Mugina, province Cibitoke et sa femme Denise MUKAMANA, âgée de 36 ans, ont été retrouvés au quartier Muyaga, zone Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, le corps du mari a été retrouvé suspendu sur une corde sur le pont qui sépare les quartiers Nyabagere et Muyaga et celui de l'épouse a été découvert dans sa chambre à coucher allongé sur le lit dans le sang. Selon les mêmes sources, Adronis s'est suicidé après avoir tué son épouse à coups de poignard. Les mêmes sources ont indiqué que ce couple avait 9 mois seulement de vie conjugale. Une lettre écrite par l'époux a été trouvée à côté de son corps. Dans cette lettre, l'époux accusait l'épouse de vouloir le quitter pour un autre mari.

17-En date du 19 novembre 2020, le matin, Evariste RIYAZIMANA, âgé de 12 ans, résidant sur la colline et zone Gasura, commune Vumbi, province Kirundo, a été retrouvé sans vie dans les marais de la colline Kidasha, commune Kirembo, province Ngozi. Selon des sources sur place, la tête de la victime était fracassée. Selon les mêmes sources, l'enfant venait de chez-lui pour visiter sa mère qui vit séparée de son père.

18-Le 18 novembre 2020, un corps sans vie d'un homme non identifié et en état de décomposition, a été retrouvé dans une vallée séparant les quartiers Gasekebuye de la zone Musaga et Gatoke de la zone Rohero en Mairie de Bujumbura. Il a été retrouvé au bord de la rivière Muha, non loin du campus Rohero de l'Université du Burundi. Selon des sources sur place, ce corps portait un T-shirt qui couvrait la poitrine et les membres inférieurs étaient nus. Les auteurs ainsi que le mobile du crime n'ont pas été identifiés.

19-Le 20 novembre 2020, vers 6 heures du matin, sur la 9^{ème} transversale, colline Rusiga, commune Rugombo, au chef-lieu de la province Cibitoke, le corps sans vie d'un homme identifié sous le sobriquet de Sogea, cultivateur et fournisseur de moellon, a été retrouvé dans un caniveau par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs. Selon des sources sur place, ce corps gisait dans le sang. Selon les mêmes sources, Gilbert MANIRAKIZA, administrateur communal de Rugombo a donné l'ordre d'enterrer ce corps et la population l'a refusé réclamant d'être informée d'abord sur les circonstances de cet assassinat.

20-Le 20 novembre 2020, le matin, sur la colline Rushara, zone et commune Gashoho, province Muyinga, le corps sans vie de Jean MISAGO, âgé de 47 ans, résidant sur cette colline, a été retrouvé suspendu sur une corde attachée sur sa porcherie. Selon des sources sur place, les circonstances de sa mort n'ont pas été connues mais, quelques temps avant sa mort, certains de ses voisins soupçonnaient MISAGO de pratiquer la sorcellerie.

21-Le 20 novembre 2020, un corps sans vie d'une vieille femme non identifiée a été retrouvé dans un ruisseau qui sépare les collines Mugutu et Rutegama, commune et province Gitega. Selon des sources sur place, ce cadavre a été conduit à l'hôpital de Gitega par des agents de la Croix Rouge accompagnés par des policiers de la protection civile.

22-Dans la nuit du 22 novembre 2020, dans le quartier Sanzu, non loin du marché central, en commune et province Ruyigi, Marc KABAYE, veilleur d'un magasin, a été tué à coup d'une grosse pierre. Selon l'administratif, les bandits ont profité de son sommeil pour fracasser sa tête.

23-Le 23 novembre 2020, vers minuit, la colline Gikingo, zone Burambira, commune Gashoho, province Muyinga, Jean Bosco NKENGUBURUNDI, âgé de 43 ans, résidant sur cette colline, a été tué à coups de machette, par des personnes non identifiées, après l'avoir sorti de sa maison. Selon des sources sur place, son corps a été retrouvé dans la rue. Les assassins avaient enfermé les voisins de la victime dans leurs maisons pour les empêcher d'intervenir. Toutefois, ils avaient entendu des cris de détresse. Le mobile de ce crime n'a pas été connu mais certains de ses voisins l'accusaient de sorcellerie. Selon les mêmes sources, Diomède NZOKIRA, un de ses voisins a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du commissariat communal de police à Gashoho pour enquêtes.

24-Dans la matinée du 25 novembre 2020, aux environs d'1h30, au quartier Gasekebuye, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura mairie, Thierry KUBWIMANA âgé de 29 ans, chef de ménage, a été tué par balle. Selon une source locale, deux criminels non identifiés et armés d'un pistolet se sont introduits dans sa maison jusque dans la chambre à coucher où ils ont l'on agressée. Ils lui ont tiré 3 balles au niveau de la poitrine avant de prendre le large. Cette victime a rendu l'âme après son évacuation à l'hôpital Kira. Le lendemain, un OPJ est arrivé sur les lieux pour une enquête.

25-En date du 28 novembre 2020 vers 20 heures et demi, sur la colline Gitwa, commune Butezi, province Ruyigi, Séverin NDUHIRUBUSA a été tué poignardé par son épouse Euphrasie NAHIMANA. Selon l'entourage, le mobile de ce meurtre serait lié au conflit familial.

Bref, au moins 28 personnes ont été tuées et 14 autres ont été blessées au cours du mois de novembre 2020.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par provinces et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non Identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2
Bujumbura Mairie	0	0	0	1	2	0	0	0	2	0	4	1
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Cankuzo	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Cibitoke	0	0	0	1	2	0	0	0	4	0	6	1
Gitega	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	2
Karusi	0	0	0	0	2	2	0	0	2	0	4	2
Kayanza	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Kirundo	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Makamba	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0	2	2
Muramvya	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Muyinga	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	3	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rutana	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Ruyigi	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Total	0	0	0	2	10	9	0	1	18	2	28	14

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de novembre 2020, au moins 4 cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés à travers différentes localités du pays par nos observateurs des droits humains. Mais cela ne signifie pas que ce sont les seuls cas car plusieurs personnes subissent des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants dans des cachots clandestins et au SNR et ne sont jamais identifiés.

Ces cas sont emblématiques :

1- Le 1^{er} novembre 2020, sur la colline Rushemeza, zone, commune et province Rutana, Jean Claude IRANKUNDA a été tabassé par Juvénal NKUNZIMANA, représentant collinaire des Imbonerakure. Selon des sources sur place, Jean Claude s'était chamaillé

avec un cabaretier puis Juvénal est intervenu et pour administrer des coups de baton à Jean Claude Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée vers le CDS Rushemeza puis transférée à l'hôpital de Rutana. Recherché par le Parquet de la République à Rutana, l'Imbonerakure a directement pris le large.

2- Le 11 novembre 2020, sur la colline Munini, commune Muruta, province Kayanza, Gloriose SINABIKEKA, âgée de 45 ans, résidant sur la colline Muganza de la même commune, a été blessée au niveau de la tête, du cou et des bras à coups de machette par Papias NDAYISABA de la colline Munini, au moment où la femme s'était rendue au domicile de NDAYISABA pour réclamer de l'argent qu'elle lui avait prêté pour acheter de l'engrais chimique. La victime a été conduite au CDS Muruta pour des soins médicaux avant d'être transférée à l'Hôpital de Kayanza. N.Papias a directement fui après le forfait.

3- Le 13 novembre 2020, vers 15 heures, au centre-ville de Bujumbura, une femme surnommée Maman Audrey, vendeuse d'arachides, a été tabassée par un surnommé Mugisha, agent de la police du poste de la zone urbaine Rohero accompagné de 2 autres policiers en tenue civile. Selon des sources sur place, il l'a aussi photographiée par force en lui disant qu'il veut conserver une photo d'une femme malfaiteur. Les autres policiers en tenue civile ont interdit à toute autre personne d'assister à la scène de torture.

4- En date du 16 novembre 2020, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Thomas IRAMBONA, membre du parti CNL, s'est vu infliger des traitements inhumains, cruels et dégradants par le nommé CIZA, responsable des Imbonerakure en commune Gihanga. Selon des sources sur place, IRAMBONA a été tabassé et laissé dans un état critique. Il a été alité dans un CDS se trouvant au village VI en commune Gihanga. Les mêmes sources ont indiqué que Thomas a été sorti de ce CDS le même jour par cet Imbonerakure puis conduit au cachot de la brigade de Gihanga pour être placé en garde à vue jusqu'au 18 novembre 2020, date où il a été libéré.

V. DES CAS DE VSBG

En ce qui concerne les VSBG en général et le viol en particulier, nos observateurs des droits humains ont identifié 7 cas seulement. Mais, ici aussi, cela ne signifie pas que ce sont les seules personnes qui ont subi cette cruauté tout au long du mois concerné par le présent rapport.

Cela s'entend, le viol se commet dans la clandestinité et beaucoup de victimes refusent ou craignent de mettre au grand jour les actes subis de peur des représailles de la part de l'auteur et de la culture burundaise qui consacre encore la peur du qu'en – dira – t- on, la méfiance et la médisance à l'endroit des victimes du viol. Même les cas qui allaient être connus sont directement et rapidement étouffés suite au règlement à l'amiable.

Ces cas sont illustratifs :

1- Le 29 octobre 2020, au sous-quartier Kigwati, colline, commune et province Muramvya, A.A.I, âgée de 6 ans, a été violée par Hervé NIYONKURU, âgé de 16 ans, originaire de la colline Masango, commune et province Muramvya et travailleur domestique chez les parents de la victime . Selon des sources sur place, elle a été violée dans la chambre du domestique Ce dernier l'avait menti qu'il voulait lui prêter son téléphone pour des jeux. Selon les mêmes sources, le garçon a été surpris par le frère de la fillette. Le délinquant a été arrêté le même jour puis transféré au parquet de Muramvya, le 5 novembre 2020.

2- Le 1^{er} novembre 2020, vers 23 heures, au chef-lieu de la commune Rugombo, province Cibitoke, N.N., âgée de 17 ans, travailleuse domestique sur la colline et zone Nyamakarabo, commune Mugina, province Cibitoke, a été violée par APC2 Cyriaque BIVAKUMANA, policier du commissariat communal de Rugombo. Selon des sources sur place, la fille était détenue depuis le 30 octobre 2020 au cachot du poste communal de police à Rugombo, accusée d'avoir volé des biens de son employeur. Selon les mêmes sources, la victime a été sortie de ce cachot par APC2 Cyriaque BIVAKUMANA qui l'a violée et ce dernier a été surpris en flagrant délit par d'autres policiers. Le violeur a été arrêté puis conduit au cachot du commissariat provincial de police de Cibitoke tandis que la victime a été conduite vers une structure sanitaire de Cibitoke.

3- Le 5 novembre 2020, vers 13 heures, sur la sous-colline Sagara, colline et zone Mubaragaza, commune Mutumba, province Karuzi, une élève de l'ECOFO Mubaragaza, a été violée par Jean Marie Vianney NDUWARUGIRA, enseignant de cette école. Selon des sources sur place, ce dernier a été appréhendé en flagrant délit dans sa maison par ses voisins et ils l'ont arrêté et remis à la police qui l'a conduit au parquet de Karuzi. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a avoué les faits et il a été conduit au cachot du commissariat provincial de police de Karuzi en attendant le procès.

4- Le 5 novembre 2020, vers 10 heures, au quartier Majambere I, commune et province Rutana, C.B.I., âgée de 7 ans, a été violée par Yvan NDIKURIYO, travailleur domestique chez les parents de la victime. Selon des sources sur place, le père de la victime est revenu du service et a trouvé sa fillette en train de pleurer et cette dernière lui a raconté ce qui lui est arrivé. La victime a été conduite à l'hôpital de Rutana pour y bénéficier des soins. Le présumé, quant à lui, a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du poste de police de Rutana.

5- Le 9 novembre 2020, vers 11 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, D. I, âgée de 17 ans, élève au Lycée communal Buhiga, a été violée par Berchmans NKERANDANGA, âgé de 50 ans, enseignant à l'ECOFO Karunyinya de la même commune. Selon des sources sur place, les voisins ont surpris cet enseignant dans une brousse située près du Lycée communal Buhiga avec cette fille et ont appelé les prénommés Robert alias Bob Marley et Elysée, tous Imbonerakure qui ont négocié pour qu'il leur donne une somme d'argent mais en vain. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont alerté la police qui l'a conduit au cachot de la commune Buhiga, vers 23 heures. La victime a été conduite à l'hôpital Buhiga pour des examens médicaux. Les

résultats ont confirmé que la fille a été violée. Le présumé auteur a été transféré au cachot du commissariat provincial de la police.

6- Le 20 novembre 2020, sur la colline Rimbo, zone Mukungu, commune Nyanza-lac, province Makamba, G.I, âgée de 15 ans, résidant sur cette même colline, a été violée par Joseph MURERA résidant sur la même colline. Selon des sources sur place, la victime allait puiser de l'eau. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris le large après ce forfait et n'a pas été trouvé.

7- En date du 20 novembre 2020, vers 16 heures, sur la colline Mugu, zone et commune Vugizo, province Makamba, V.Y, âgée de 16 ans, a été violée par Alexis NIREMA, âgé de 30 ans, marié et père de 2 enfants. Selon des sources sur place, le violeur a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat communal de police à Vugizo.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE.

Le tableau ci-dessous présente les effectifs dans les établissements pénitentiaires au 27 novembre 2020.

Prisons	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	419	183	18	204	14							5	3	419.00
Bururi	250	306	134	16	145	11							1	5	122.40
Gitega	400	1431	461	32	889	49							9	2	357.75
Mpimba	800	4851	2516	192	2099	44							22	6	606.38
Muramvya	100	882	311	20	510	41							4	2	882.00
Muyinga	300	539	100	13	393	33							3	3	179.67
Ngozi (F)	250	136		32		86		6					11	5	54.40
Ngozi (H)	400	1703	595		1108										427.75
Rumonge	800	1016	221	26	750	19							3	3	127.00
Rutana	350	520	174	7	314	25							1		148.57
Ruyigi	300	896	289	27	551	29							5		298.67
CMCL Ruyigi	72	63					5		58						87.50
CMCL Rumonge	72	79					15		64	12					109.72
Totaux	4.194	12841	4984	383	6963	351	20	6	122	12			64	31	306.18
			5367		7.314		26		134				95		

La population pénitentiaire est de 12.841 détenus + 95 nourrissons = **12.936**

Le total des prévenus est de 5.367 adultes + 26 mineurs = **5.393**

Le total des condamnés est de 7.314 adultes + 134 mineurs = **7.448**

La population carcérale grimpe sans cesse d'un mois à l'autre. Avec Octobre, le taux d'occupation a déjà franchi la barre des 300 % et passe à 306 % avec fin novembre 2020.

La situation est d'autant plus préoccupante que l'on ne voit pas d'effort de la part des autorités compétentes dans le sens de la réduction d'un tel taux d'occupation. En effet, la tendance ne pourra être inversée aussi longtemps que l'autorité judiciaire ne se sera pas départie des arrestations arbitraires souvent à mobiles politiques, des détentions préventives, abusives et prolongées, et des jugements inspirés et téléguidés bon nombre de fois par l'Exécutif.

VII. CONCLUSION

Le présent rapport nous fait découvrir qu'au Burundi, les violations des droits humains se commettent au quotidien : au moins 21 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, au moins 5 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues sans oublier des milliers de personnes qui croupissent dans des prisons sans être jugées, de nombreuses personnes qui subissent des actes de torture, de traitements inhumains cruel et dégradant et des personnes violées qui restent dans l'anonymat. De plus, au moins 28 personnes ont été tuées et 14 autres ont été blessées au cours du mois de novembre 2020. On ne pourrait pas non plus passer sous silence le fait que des personnes sont pourchassées, blessées et/ou tuées du simple fait qu'elles sont soupçonnées de la sorcellerie.

L'APRODH lance, une fois de plus, un cri d'alarme aux dirigeants de ce pays pour réaliser le plus vite possible la gravité des cas d'atteintes aux droits et libertés de la personne humaine qui se perpètrent au quotidien à travers tout le pays. Si certaines catégories d'auteurs restent couvertes par l'impunité, cela risquerait d'exploser en une justice populaire.

Notre organisation réitère sa demande de voir des enquêtes rapides et concluantes menées en temps et lieu utiles, afin d'identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et les criminels punis conformément à la loi..

Ici, les autorités judiciaires sont encouragées tout particulièrement à se défaire des pressions de l'Exécutif dans le traitement des divers dossiers, afin de montrer réellement l'indépendance de la magistrature par rapport à ce dernier pouvoir. Il y va de la crédibilité de notre système judiciaire.

FIN *** FIN ***** FIN**